



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200958-20260922-DCM_20260922_23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/09/2026

Publication : 29/09/2026

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260922_23
Référence Nomenclature n°7.9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Pôle Technique, Patrimoine, Aménagement et Développement Territorial

Service en charge : Urbanisme, Economie de Proximité, Projets Urbains, Foncier, Habitat, Logement

Objet : Rapport annuel du mandataire 2025 – SAEM NOVIM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1524-5,

Considérant qu'aux termes dudit article, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration,

Considérant que la Ville de Firminy est actionnaire de la Société dénommée NOVIM, Société Anonyme d'Economie Mixte, ayant son siège social à Saint-Etienne (Loire), 33 Boulevard Antonio Vivaldi – pour mémoire, elle détient 300 actions de ladite Société pour un capital de 2 274,00 € au titre de l'exercice 2025 – elle doit, par conséquent, conformément aux dispositions de l'article susvisé, se prononcer sur le rapport sur le rapport communiqué pour l'année 2025,

Considérant que pour la période considérée, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, la Société dénommée NOVIM présente un résultat d'exercice net bénéficiaire de 18.711,00€,

Et vu le rapport annuel du mandataire pour l'année 2025 de la Société dénommée NOVIM, tel rapporté en annexe,

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le rapport annuel du mandataire pour l'année 2025 de la Société dénommée NOVIM, tel rapporté en annexe,
- Donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.



COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260922_23
Référence Nomenclature n°7.9

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** le rapport annuel du mandataire pour l'année 2025 de la Société dénommée NOVIM, tel rapporté en annexe,
- **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 22 septembre 2026

La Secrétaire de Séance,

Evelyne BERGER

Le Maire,

Marc PETIT

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 29 Septembre 2026....
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
JC. MONNERET

Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260922_23
Référence Nomenclature n°7.9

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

Rapport annuel du mandataire 2025 – SAEM NOVIM

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 15 Septembre 2026, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 22 Septembre 2026 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Marc PETIT, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS : M. PETIT Marc, Mme TAING Claire, M. MALLEY Eric, Mme GOURGAUD Jocelyne, Mme BERGER Evelyne, M. FAYOLLE Hugo, Mme PEYCELON Valérie, Mme VICENTE Sabrina, M. FERRIER Damien, Mme RIOCREUX Sandrine (jusqu'à 21 h 10), M. CHARTRON Jean-Paul, Mme LIOGIER Aline, M. EL KHATABI Hassan, Mme REYMOND Magali, M. DANCERT Bertrand, Mme PONCET Elizabeth, M. GUILLOT Dylan (à partir de 18 h 59), M. MONISTROL Sébastien, Mme CURIOT Marie-Amélie, M. BENGHALIA Adel, M. LUYA Julien, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie (jusqu'à 22 h 53), M. TRIOLLIER Aloïs (à partir de 19 h 48 et jusqu'à 22 h 56), M. CHALAND Christophe, Mme GIL Nathalie, Mme PUTOT Anne-Sophie, M. BOYER François, M. GIUNTA Jean-Dominique.

POUVOIRS : Mme AULAGNIER-JASSERAND Isabelle à M. CHARTRON Jean-Paul, M. IBARS Robert à M. FERRIER Damien, M. MENDES José à Mme REYMOND Magali, M. VIAL Mickaël à M. MALLEY Eric, M. GUILLOT Dylan à Mme TAING Claire (jusqu'à 18 h 59), Mme RIOCREUX Sandrine (à partir de 21 h 10) à Mme PONCET Elizabeth, Mme Leslie DREVET à M. CHALAND Christophe (à partir de 22 h 53), M. TRIOLLIER Aloïs à Mme DREVET Leslie (jusqu'à 19 h 48) et à M. ROBERT Loïc (à partir de 22 h 56).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BERGER Evelyne.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. MONNERET J-Christophe, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ Marie-France, Responsable service Assemblée
Mme LUACES Géraldine, Responsable service Finances

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	26
Nombre de pouvoirs :	7
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33

